



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 114-F
20 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 2.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

Royaume d'Arabie saoudite

1 Introduction

C'est un honneur et un plaisir pour l'Administration de l'Arabie saoudite de féliciter l'Administration de Malte qui accueille la deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications dans cette ville chargée d'histoire qu'est La Valette. Nos remerciements et notre gratitude s'adressent également à l'Administration de l'Argentine pour les excellentes dispositions qu'elle a prises et l'hospitalité dont elle a fait preuve pendant la dernière Conférence, il y a quatre ans, de Buenos Aires, qui a été la première conférence mondiale de développement convoquée par l'UIT conformément aux dispositions de sa Constitution. Les bases qui ont été jetées à cette conférence devraient tout naturellement conduire la Conférence de La Valette à prendre les mesures qui s'imposent pour progresser et réduire les disparités entre pays développés et pays en développement dans le domaine des télécommunications.

2 Importance de la Conférence

La Conférence internationale qui se tient actuellement à La Valette a une importance toute particulière, pour les raisons suivantes:

2.1 Cette Conférence est la deuxième de la série de conférences mondiales de développement des télécommunications et la dernière à se tenir au XXe siècle. Elle est l'occasion pour la communauté mondiale de se préparer à relever les défis du XXIe siècle en se fondant sur l'expérience acquise depuis la dernière conférence de 1994.

2.2 Cette Conférence est appelée à examiner l'incidence des grandes mutations (techniques, économiques, politiques) dans le domaine des télécommunications sur les activités de développement. Les changements les plus importants pourraient être résumés comme suit:

2.2.1 Technologies et applications nouvelles, par exemple aspects de l'infrastructure mondiale de l'information (GII), des systèmes multimédias et de la mobilité à l'échelle mondiale.

2.2.2 Mise en oeuvre de services nouveaux comme les systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles par satellite (GMPCS). Contribution des télécommunications dans divers domaines: enseignement (télévision interactive), télé-médecine, télécommunications en cas de catastrophe naturelle, télécommunications et protection de l'environnement, télécommunications dans les zones rurales, etc.

2.2.3 L'augmentation considérable du nombre d'utilisateurs des services Internet, des services d'information de données, du cellulaire mobile, de la radiomessagerie.

2.2.4 Acceptation par les Etats Membres du principe de la privatisation et de la restructuration du secteur des télécommunications. Plus de 70 pays ont déjà aujourd'hui pris les mesures pour libéraliser leur secteur des télécommunications, pour examiner leurs politiques en la matière, pour créer des instances de réglementation et ouvrir leurs marchés aux investissements privés.

2.2.5 L'augmentation considérable des fonds du secteur privé consacrés aux télécommunications et à l'informatique.

2.2.6 La dépendance de plus en plus forte de l'économie mondiale vis-à-vis des télécommunications. De nouvelles définitions ont été adoptées pour différentes notions: commerce électronique, commerce des télécommunications, télémarketing, etc.

2.2.7 Le fait que les Etats Membres se rallient de plus en plus à l'idée d'un réseau mondial pour les télécommunications et l'informatique, idée qui avait été lancée à la dernière conférence de développement.

2.2.8 La création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'adoption de l'Accord sur les télécommunications de base (1997).

2.3 En bref, le monde a aujourd'hui compris que les télécommunications sont devenues une composante essentielle de la vie dans tous les domaines: économie, politique, éducation, santé ou environnement. Le développement des télécommunications est tel qu'aujourd'hui en moyenne une personne passe une grande partie de son temps à utiliser différents moyens de télécommunication, parfois plus qu'avec sa propre famille. En d'autres termes, les télécommunications sont devenues un nouveau partenaire de notre vie quotidienne et nous devrions donc pouvoir examiner les aspects liés au développement des télécommunications de façon constructive.

2.4 Les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT devraient faire porter toute leur attention sur cette évolution mondiale et s'acquitter de leurs responsabilités en saisissant cette précieuse occasion pour formuler, à l'attention du Secteur du développement, des politiques et stratégies précises et novatrices à mettre en oeuvre pendant les quelques années à venir. Dans les orientations qui seront données au Secteur du développement, il conviendrait de mettre l'accent sur l'utilisation efficace qu'il doit faire de ses ressources pour aider les pays en développement à faire face à la rapidité de l'évolution de l'industrie et des services dans le domaine des télécommunications et de l'informatique. L'objectif fondamental est de parvenir à mettre en place **un réseau mondial des télécommunications et de l'informatique**, ce qui n'est pas possible si l'on ne surmonte pas les obstacles économiques et financiers entre pays en développement et pays développés; c'est là le principal problème auquel se heurtent les pays en développement et les pays les moins avancés. Les pauvres doivent avoir accès aux services de base, à un prix raisonnable, dans les limites de leurs revenus, sans pour autant obérer davantage le budget de leurs pays ou les acculer à un endettement excessif ou à la banqueroute. Il est bien sûr important également de réfléchir à la façon dont on pourrait atténuer les disparités techniques entre les pays.

3 Création du Secteur du développement, les défis de demain

3.1 Depuis sa création, il y a 130 ans le 17 mai 1865, l'UIT a été très active dans le domaine des télécommunications. Elle s'acquitte avec diligence de ses tâches dans les secteurs des radiocommunications et de la normalisation depuis plusieurs décennies mais elle a mis l'accent sur le développement après la création d'un secteur indépendant pour le développement, en application de la décision de la Conférence de plénipotentiaires de Nice (1989). En fait, les activités de ce Secteur ont réellement commencé après la fin de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto, en 1994.

3.2 Le Secteur du développement est un secteur jeune et dynamique. Les responsabilités qui lui incombent et les défis qu'il devra relever sont nombreux et pourraient être résumés comme suit:

3.2.1 Fournir les orientations et l'assistance nécessaires pour atténuer les disparités entre pays développés et pays en développement et rétablir le Chaînon manquant, compte tenu de la situation différente et complexe de chaque pays en développement.

3.2.2 Le Secteur du développement est fondamentalement différent du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation pour ce qui est de ses méthodes de travail, de sa composition, de ses ressources financières et de ses objectifs. Les pays développés participent activement aux activités du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation dont la plupart des activités concernent directement le secteur privé et portent sur des sujets techniques. Les travaux et les activités du Secteur du développement sont de la plus haute importance pour les pays en développement. On sait bien que les pays développés bénéficient eux aussi, directement ou indirectement, des progrès faits dans les pays en développement dans le domaine des télécommunications. Il faut donc que les pays développés participent activement aux activités du Secteur du développement et contribuent au développement universel des télécommunications. De même, il incombe aux entreprises de télécommunication de faire des efforts dans cette direction. Les institutions de financement et d'investissement sont appelées à jouer un rôle très important, voire prépondérant dans le développement des télécommunications des pays en développement. L'UIT-D doit donc collaborer activement avec une plus grande partie de la société.

3.3 Les pays développés voient dans le Secteur des radiocommunications et celui de la normalisation des secteurs importants pour protéger leurs intérêts dans un environnement caractérisé par des progrès scientifiques et technologiques rapides. Les pays en développement voient quant à eux dans le Secteur du développement un guide impartial qui les aide à résoudre les problèmes liés au vieillissement rapide des techniques et qui les sécurise en cas de difficultés. Compte tenu de ses activités très diverses et des efforts qu'il doit déployer pour s'acquitter efficacement de ses tâches, le Secteur du développement a besoin de ressources suffisantes tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

3.4 En bref, le Secteur du développement, doit depuis sa récente création, fournir une assistance pour combler l'énorme fossé qui sépare les pays développés des pays en développement. L'appui que les pays développés apportent au Secteur du développement est bien en deçà des espérances. Il n'est pas besoin de souligner combien il est nécessaire d'accroître les ressources de ce Secteur pour lui permettre de résoudre les problèmes que pose le développement universel des télécommunications.

4 Propositions pour le renforcement du Secteur du développement

Il faut féliciter l'UIT et le Secteur du développement pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin d'aider les pays en développement et les PMA à faire face à l'évolution que l'on observe au niveau mondial dans les domaines de la technique, de l'économie, des investissements et du commerce. Bien que ses ressources financières soient très limitées, le Secteur du développement a beaucoup travaillé pendant les quelques dernières années pour tenter de trouver une solution raisonnable à cette équation très complexe et satisfaire toutes les parties concernées, grandes ou petites, riches ou pauvres. L'Administration de l'Arabie saoudite a été étroitement associée aux activités du Secteur du développement et a suivi régulièrement ses progrès. Les propositions formulées ci-après se fondent sur l'expérience acquise dans le fonctionnement du Secteur afin de l'aider à atteindre ses buts et ses objectifs.

4.1 Renforcement de la présence régionale de l'Union

ARS/114/1

Il conviendrait de renforcer la présence régionale en accroissant le rôle des bureaux régionaux et en élargissant leurs responsabilités et, à cette fin, en fournissant davantage de ressources financières et humaines, par exemple spécialistes et conseillers régionaux.

4.2 Renforcer les relations avec les organisations régionales concernées

ARS/114/2

4.2.1 L'Union devrait apporter aux organisations régionales intéressées le soutien dont elles ont besoin pour pouvoir fonctionner efficacement. Elle devrait également fournir les informations nécessaires sur la situation des télécommunications dans ces régions afin d'éviter tout chevauchement et de déterminer d'éventuelles lacunes dans les programmes de travail. Il conviendrait de réfléchir sérieusement à la possibilité de formuler et de mettre en oeuvre des projets de développement conjointement avec les organisations régionales;

4.2.2 L'UIT devrait faire en sorte que ces organisations régionales puissent assister aux différentes réunions des commissions d'études et aux grandes conférences du Secteur du développement (en octroyant les bourses nécessaires à leurs représentants par exemple) car la présence de ces organisations facilite les travaux du Secteur.

4.2.3 L'UIT devrait élaborer des arrangements formels et établir des liens de coopération avec les organisations régionales (par exemple, signature d'un Mémoire d'accord ou d'un protocole de coopération entre l'UIT et les organisations régionales) pour les encourager à coopérer avec l'Union dans ce cadre juridique.

4.3 Elargir la composition du Comité consultatif pour le développement des télécommunications

ARS/114/3

Le Secteur du développement devrait prendre les mesures nécessaires pour élargir la composition du CCDT afin que les entités intéressées puissent participer aux activités de cette importante instance. L'expérience acquise dans le fonctionnement du CCDT au cours des cinq dernières années a montré combien il est nécessaire que tous les Membres du Secteur du développement puissent participer à ses activités. Cela pourrait se faire en deux temps: la CMDT-98 chargera peut-être le Directeur du BDT de prendre des mesures immédiates pour élargir la composition du CCDT. Elle recommandera

peut-être à la Conférence de plénipotentiaires d'envisager de modifier le numéro 227 de la Convention pour que le CCDT devienne un groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT), à l'instar des groupes consultatifs des autres Secteurs et pour que le GCDT soit ouvert à tous les Membres du Secteur du développement.

4.4 Renforcer la coopération/coordination entre le Secteur du développement d'une part et le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation d'autre part

ARS/114/4

Il est évident qu'il y a une bonne coopération interne entre les trois Secteurs. L'organisation de réunions communes des trois organes consultatifs (GCNT, GCR et CCDT), comme ce fut le cas récemment, facilite cette coordination. Il est souhaitable et nécessaire de prendre des mesures analogues pour poursuivre cette coopération. L'utilisation généralisée des moyens modernes de télécommunication, en particulier le courrier électronique et les techniques de traitement électronique des documents, permettra elle aussi de faciliter ce processus de coordination.

4.5 Accroître la coopération entre le Secteur du développement, les pays en développement et les PMA

ARS/114/5

4.5.1 On peut encore beaucoup améliorer la méthode de travail utilisée dans les conférences régionales de développement des télécommunications organisées par le Secteur du développement afin de renforcer les interactions entre les pays. Les résolutions et recommandations de ces conférences devraient exprimer les points de vue et les préoccupations spécifiques des pays des régions concernées et ne pas être une répétition de textes analogues d'autres conférences ou de documents de routine rédigés par l'UIT. L'objectif devrait être de réaliser quelque chose de logique, applicable à la région et non de faire des propositions non pragmatiques et contre productives qui ne peuvent pas être mises en oeuvre.

4.5.2 On peut améliorer la fourniture de l'assistance technique en multipliant les visites d'experts de l'UIT dans ces pays; les visites reviendront alors moins chères et seront un instrument efficace de collaboration. Ces missions d'experts à court terme seront également l'occasion pour l'UIT d'obtenir des informations de première main sur les difficultés et les besoins de ces pays et lui permettront de s'assurer en outre que les connaissances techniques et les informations seront diffusées à la base.

4.5.3 On pourrait améliorer l'interaction entre l'UIT-D et les pays en développement en tenant régulièrement informés ces pays des derniers progrès faits dans le domaine du développement, sous forme de publications/brochures ou par moyens électroniques et en demandant à ces pays de fournir des informations analogues. Quoi qu'il en soit, le problème de la barrière linguistique devrait être réglé en s'assurant que ces informations leur sont communiquées dans la langue officielle de l'Union qui leur convient pour qu'ils en tirent le plus grand avantage possible.

4.6 Accroître la coopération entre le Secteur du développement et les pays développés

ARS/114/6

On pourra améliorer la coopération entre l'UIT-D et les pays développés en les tenant régulièrement informés de l'évolution du processus de développement dans les pays en développement, des besoins réels de ces pays, des possibilités qui s'offrent à eux, de la planification future et en évaluant l'incidence des nouvelles technologies et des nouveaux services sur ces pays. Les pays développés devraient quant à eux informer régulièrement le Secteur du développement de leurs projets de développement et d'assistance technique ainsi que des possibilités de formation qu'ils pourraient offrir aux pays en développement.

4.7 Augmenter le nombre de Membres du Secteur

ARS/114/7

Des efforts doivent être faits pour élargir la participation de toutes les entités concernées au processus de développement, en particulier au processus de prise de décisions.

4.8 Mobilisation des ressources financières du Secteur

ARS/114/8

Plusieurs méthodes sont possibles. On trouvera ci-après quelques exemples, pour examen:

4.8.1 Accroître la part du Secteur du développement dans le budget biennal général de l'Union.

4.8.2 Utiliser au mieux l'excédent de recettes générées par les expositions et les Forums Télécom.

4.8.3 Utiliser l'excédent de recettes provenant de la vente des publications de l'Union une fois revus et augmentés marginalement les prix de vente.

4.8.4 Demander instamment aux secteurs et aux opérateurs de télécommunication des pays développés d'accroître leur part contributive.

4.8.5 Recueillir des contributions volontaires annuelles auprès des exploitations, des constructeurs, etc. en relation avec des systèmes de télécommunication et d'information.

4.8.6 Des mesures peuvent être prises pour faire de l'année 2000 l'année du développement des télécommunications; il faut s'efforcer de recueillir des fonds supplémentaires en organisant des manifestations rentables.

4.9 Amélioration de l'élaboration des projets de développement

ARS/114/9

La Conférence réfléchira peut-être à l'importance qu'il y a à revoir les méthodes actuelles de mise en oeuvre des projets de développement, via le PNUD. Bon nombre de pays en développement estiment qu'un pourcentage important du budget affecté à ces projets est dépensé sous différentes formes - dépenses administratives, formation professionnelle, études, etc. - ce qui réduit sensiblement les montants attribués dans le budget pour l'achat des équipements requis. L'élaboration et la mise en oeuvre des projets pourraient être améliorées afin de donner satisfaction aux bénéficiaires de l'assistance.

5 Appui du Royaume d'Arabie saoudite au Secteur du développement

L'Administration de l'Arabie saoudite attache beaucoup d'importance à toutes les activités de l'UIT et a largement contribué à ses divers travaux depuis qu'elle est devenue Membre de l'Union, il a plus de cinquante ans. Du point de vue financier également, sa classe de contribution (10 unités) est la plus élevée de celles des pays en développement et se compare à celles de la majorité des pays développés. C'est dire toute l'importance que le Royaume d'Arabie saoudite accorde au rôle de premier plan que joue l'Union dans le développement des télécommunications, de la coopération et dans l'appui apporté aux pays en développement. L'Arabie saoudite appuie l'Union également par les partenariats qu'elle a noués avec les organisations régionales comme la Ligue des Etats arabes, le G.C.C. et ARABSAT dans lesquelles elle joue un rôle très constructif et de tout premier plan.

L'engagement du Royaume d'Arabie saoudite vis-à-vis des activités de développement de l'Union est clairement démontré par sa participation à toutes les activités du Secteur du développement. L'Arabie saoudite préside actuellement le CCDT (Comité consultatif pour le développement des télécommunications) et continuera, dans l'avenir, de jouer ce rôle actif dans le Secteur du développement.
